



Commission de consolidation de la paix

Distr. : générale
20 novembre 2007
Français
Original : anglais

Comité d'organisation

Deuxième session

Compte rendu analytique de la 3^e séance

Tenue au Siège, New York, le mercredi 12 septembre 2007, à 10 heures.

Présidente provisoire : Mme Gallardo Hernández (El Salvador)

Président : M. Takasu (Japon)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Election du Président

Déclaration du Président

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications éventuelles aux comptes rendus de la présente session seront groupées dans un rectificatif unique, qui sera publié peu après la clôture de la session.



La séance est ouverte à 10 heures 15.

Adoption de l'ordre du jour (PBC/2/OC/4)

1. *L'ordre du jour est adopté.*

Election du Président

2. **La Présidente provisoire**, faisant observer que M. Oshima (Japon), précédent Président de la Commission, avait quitté New-York, dit quelle croit comprendre que la candidature de M. Takasu, nouveau Représentant permanent du Japon, au poste de Président de la Commission, est approuvée par les membres du Comité.

3. *M. Takasu (Japon) est élu Président de la Commission par acclamation.*

4. *M. Takasu (Japon) prend la présidence.*

Déclaration du Président

5. **Le Président**, après avoir rappelé son engagement personnel ainsi que celui de son Gouvernement à réaliser les objectifs de la Commission tels qu'énoncés dans la Résolution de l'Assemblée générale 60/180 et la Résolution du Conseil de sécurité 1645 (2005), demande aux membres de confirmer leur coopération en continuant à joindre leurs efforts. Un an après sa création dans le cadre du processus de réforme des Nations Unies, la Commission se trouve à un moment décisif. Elle doit répondre aux attentes majeures de la communauté internationale en déployant des efforts concertés pour satisfaire aux besoins de consolidation de la paix dans le monde et aboutir à des résultats tangibles sur le terrain. La crédibilité et l'autorité de la Commission dépendront dans une large mesure de la façon dont elle procédera à l'avenir.

6. La stratégie de consolidation de la paix des Nations Unies est maintenant établie : la Commission de consolidation de la paix, composée du Comité d'organisation et des réunions par pays, avec des stratégies intégrées de consolidation de la paix comme outils de mise en œuvre et le Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience ; le Fonds pour la consolidation de la paix qui a déjà reçu à ce jour plus de 60 % des sommes promises et son groupe consultatif ; et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Chacun de ces éléments doit fonctionner efficacement afin que les buts fixés soient atteints

d'une façon cohérente et coordonnée. Le Comité d'organisation joue un rôle central en assurant cette cohérence et cette coordination en vue de mobiliser tous les acteurs concernés et ainsi empêcher le retour des conflits armés. Les défauts devront être identifiés et corrigés.

7. Il convient de déployer des efforts particuliers pour assurer la coordination la plus étroite possible entre les principaux organes des Nations Unies, notamment l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social et le Secrétariat, et renforcer la relation entre ces organes et la Commission. Il est également essentiel de promouvoir le lien le plus étroit possible entre la Commission et les fonds et programmes des Nations Unies concernés, les institutions financières internationales, notamment la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et les banques régionales. Le rôle de la Commission, à savoir fixer les grands principes de l'utilisation du Fonds pour la consolidation de la paix, doit continuer à être analysé et mis à profit. De plus, la contribution active des organisations nationales et internationales de la société civile et des établissements universitaires doit être encouragée.

8. Il est également temps pour la Commission d'envisager l'adjonction d'un ou plusieurs autres pays à son agenda et de prêter une attention particulière aux questions thématiques ou transversales relatives à la consolidation de la paix, telles que la création d'emplois au sortir d'un conflit, la primauté du droit et la réforme du secteur de la sécurité. La création d'emplois est particulièrement importante pour assurer la stabilité des sociétés sortant d'un conflit, ce qui demande la participation du secteur privé comme du secteur public. Les travaux du Comité d'organisation sur ces questions viendront compléter ceux des réunions par pays.

9. En tant que Président de la Commission, il s'efforcera d'avoir des échanges de vue sincères avec tous les membres et d'autres parties prenantes et participants, afin d'assurer le bon fonctionnement de la Commission. Il compte sur le soutien constructif de tous les membres en vue d'apporter une amélioration sensible à la situation dramatique des populations au sortir d'un conflit.

10. **M. Gaspar Martins** (Angola), faisant observer que son pays a directement bénéficié de l'engagement

du Japon envers la paix et la stabilité, assure le Comité de la pleine participation de sa délégation aux efforts de la Commission qui tendent à obtenir des résultats tangibles dans les pays qui ont besoin de consolider la paix retrouvée.

11. **M. Wolfe** (Jamaïque), approuvant la remarque du Président, dit que le temps est venu pour la Commission de faire le point sur les progrès réalisés à ce jour et les enjeux qui restent à relever. Sa délégation espère que le Comité d'organisation se réunira plus fréquemment à l'avenir afin de rendre compte des progrès accomplis sur le terrain.

12. **M. Kariyawasam** (Sri Lanka) dit que bien que la Commission soit un nouvel organe, on attend beaucoup d'elle car elle est l'un des fruits du processus de réforme des Nations Unies. Elle a la responsabilité de démontrer que l'Organisation peut obtenir des résultats concrets. Sa délégation convient qu'il est vital d'assurer une cohérence et une coordination entre tous les acteurs sur le terrain. Le Président a également raison de souligner le rôle important que jouent les institutions de Bretton Woods et la nécessité de créer des emplois car les débouchés économiques sont cruciaux pour parvenir à une paix durable.

13. **M. Majoor** (Pays-Bas), approuvant l'analyse du Président quant aux progrès réalisés par la Commission à ce jour ainsi que sa vision de l'avenir, dit qu'elle a accompli un travail constructif au cours de sa première année d'existence. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire, notamment au regard des stratégies pour le Burundi et la Sierra Leone qu'il conviendrait d'arrêter et de mettre en œuvre sans retard afin que les populations puissent constater l'impact des travaux de la Commission sur le terrain. Faisant observer que les récentes élections en Sierra Leone se sont globalement passées sans accroc, il dit que sa délégation attend impatiemment de travailler avec le gouvernement de ce pays afin d'accomplir de nouveaux progrès dans le cadre des efforts déployés en vue de la consolidation de la paix.

14. **Mme Viotti** (Brésil) dit que son pays partage la vision de l'avenir du Président et que le succès de la Commission sera estimé en fonction des résultats obtenus sur le terrain.

15. **M. Abdelaziz** (Égypte) dit que la Commission devrait trouver un équilibre entre les activités du Comité d'organisation et celles des réunions par pays et

que le Comité devrait redynamiser son rôle au regard des questions thématiques et politiques.

16. Il conviendrait également que la Commission se soucie de coordonner et d'équilibrer le rôle des donateurs d'une part, et celui de la Commission et du Fonds pour la consolidation de la paix d'autre part, afin d'éviter la répétition des efforts. Les rôles respectifs de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social devraient également être examinés. En outre, le Règlement et les mécanismes de la Commission mériteraient d'être améliorés afin d'être mieux adaptés à la nature de ses travaux.

17. Enfin, par-dessus tout, il conviendrait que la Commission respecte le principe de prise en main nationale du processus de consolidation de la paix et le plein droit des États d'accepter des activités de consolidation de la paix ou d'y mettre un terme s'ils le souhaitent.

18. **M. Cabral** (Guinée-Bissau) dit qu'au fil du temps la Commission devrait s'orienter davantage sur l'action et s'attacher à rechercher de nouvelles voies pour réaliser ses objectifs. Rappelant la visite du Représentant de la Norvège au Burundi, dont beaucoup de membres de la Commission attendaient une accélération du processus de consolidation de la paix et la formation d'un consensus plus large sur le moyen d'atteindre ce but, il se dit déçu que la Commission s'en soit au contraire tenue à la routine. Au vu de l'urgence de la situation au Burundi, il appartient à la Commission d'adopter une démarche davantage proactive.

19. S'il convient qu'il est important de respecter la prise en main nationale du processus de consolidation de la paix, il rappelle aux membres que les pays qui demandent l'aide de la Commission le font parce qu'ils ne sont pas en mesure d'établir et de maintenir la paix par eux-mêmes. Ces pays doivent comprendre qu'une fois l'assistance apportée, la Commission a la responsabilité d'exercer pleinement son mandat et que toutes les mesures prises à cet égard ne doivent pas être interprétées comme une ingérence dans leurs affaires intérieures. Dès lors, la Commission ne doit pas hésiter à rechercher des moyens innovants de réaliser ses objectifs et de perfectionner ses processus.

20. **M. Lacroix** (France) dit que bien que la Commission ait fait beaucoup au cours de sa première année d'existence, elle doit encore faire mieux et aider

les autres à comprendre son rôle afin de gagner leur soutien.

21. Regardant vers l'avenir, il dit que la Commission devrait engager plus d'efforts pour encourager l'interaction entre toutes les parties prenantes et assurer la pleine participation des donateurs tels que le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale. Les pays qui reçoivent une aide devraient participer davantage aux travaux de la Commission parce qu'ils assument une certaine responsabilité quant à son succès.

22. Rappelant que la Commission a été établie afin d'assurer une coordination plus efficace et une meilleure identification des lacunes présentes dans les mesures visant à répondre aux situations d'après conflit et d'appeler l'attention de la communauté internationale sur des situations en particulier, il prie instamment les membres de concentrer leurs efforts sur la réalisation de ces objectifs.

23. Ajouter de nouveaux pays à son agenda est crucial pour renforcer le rôle de la Commission qui doit se montrer imaginative et créative lorsqu'elle évalue les démarches et les situations présentées avec des demandes d'aide de pays sortant d'un conflit.

24. **Le Président** dit qu'il entend organiser des consultations informelles pour discuter des questions et des suggestions émises.

La séance est levée à 11 heures 5.